

Le parlement sud-africain va étudier la procédure de destitution du président

@rib News, 07/01/2018 Source AFP Le parlement sud-africain (photo) a annoncé dimanche qu'il allait se pencher cette semaine sur la "révision des règles" de destitution du président de la République, une procédure qui pourrait viser le très controversé Jacob Zuma.

Le parlement suit les injonctions de la Cour constitutionnelle, plus haute instance juridique du pays, qui lui a ordonné fin décembre de "mettre en place un mécanisme qui pourrait être utilisé pour la destitution du président". Dans son jugement, la Cour constitutionnelle a reproché à l'assemblée de "ne pas avoir demandé des comptes au président" Zuma dans le cadre du scandale de sa résidence privée. Jacob Zuma, au pouvoir depuis 2009, avait innové, aux frais du contribuable, sa propriété de Nkandla en pays zoulou (nord-est). En 2016, cette même Cour constitutionnelle a reconnu le chef de l'Etat coupable de violation de la loi suprême et il a finalement été contraint de rembourser au Trésor l'équivalent de 480.000 euros. "Les mercredi 10 et jeudi 11 janvier, la commission de l'assemblée nationale chargée de la révision des règles doit délivrer d'un texte sur la procédure pour appliquer la section 89 (1) de la Constitution: le renvoi du président", a annoncé le parlement dans un communiqué dimanche. Une fois approuvée en commission, "la procédure devra être adoptée par l'Assemblée nationale", a précisé le parlement dimanche. Jusqu'à présent, le Congrès national africain (ANC), parti majoritaire au parlement, a toujours soutenu Jacob Zuma de façon indéfectible. Mais le président, dont le second et dernier mandat expire en 2019, est englué dans plusieurs scandales de corruption qui salissent l'image de son parti et érodent sa base électorale. En décembre, Jacob Zuma a essuyé un autre revers politique. Il a été remplacé à la tête de l'ANC par Cyril Ramaphosa, son vice-président, qui a fait campagne contre la corruption. Le nouveau chef de l'ANC entend se débarrasser rapidement du cas Zuma pour que son parti garde une chance de conserver sa majorité absolue aux élections générales en 2019. Mais la tâche ne s'annonce pas aisée compte tenu du soutien dont bénéficie encore le président au sein de la formation de Nelson Mandela.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});